

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 1269

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 11

Compléter l’alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ce montant M est retranché du total des dividendes versés par la société assujettie au cours de l’année précédant la déclaration. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député.es membres du groupe LFI-Nupes prévoit la modulation du montant M fixé en LFSS en fonction du montant des dividendes versés par l’entreprise assujettie.

Les cadeaux faits aux laboratoires pharmaceutiques se succèdent : après l’abandon de la contribution spécifique sur les médicaments récents, l’abandon de la l’intégration dans le montant de déclenchement de la clause de sauvegarde des achats de Santé Publique France, la suppression de l’obligation pour les industriels de garantir l’approvisionnement de médicaments d’intérêt thérapeutique majeur lorsqu’ils veulent en faire inscrire de nouveaux, ce PLFSS vient offrir 300 millions d’euros supplémentaires en réhaussant le seuil de déclenchement du versement de la clause de sauvegarde.

Et pourtant, les grandes entreprises du secteur pharmaceutiques captent de l'argent public non conditionné et mal ciblé : elles délocalisent, confortent leur rentabilité nette, suppriment des effectifs de chercheurs comme le groupe Sanofi et distribuent des dividendes.

L'industrie pharmaceutique et ses dirigeants ne se sont jamais aussi bien portés. Le directeur de Sanofi, Paul Hudson, a touché près de 12 millions d'euros en 2021, en pleine crise sanitaire durant laquelle son entreprise n'a pas su développer un vaccin à temps. Après une augmentation de bénéfice net 121 % de 2019 à 2021, celui-ci a connu une nouvelle hausse de 8 % en 2022.

Le processus de financiarisation et de concentration a abouti à un système où le contentement des actionnaires est le tout de la stratégie des industriels du médicament, comme l'expose la journaliste Rozenn Le Saint : « *Les entreprises pharmaceutiques font veiller à avoir de gros dividendes [...] pour pouvoir continuer à perdurer sur ce marché et faire partie des quinze plus grosses entreprises pharmaceutiques mondiales* ». Les dividendes ont connu leur 30e année consécutive de hausse, s'élevant à près de 4,4 milliards d'euros sans même comprendre les rachats d'actions. En 2023, les actionnaires de Sanofi se verront rémunérés 3,56 euros par action : c'est 6,9 % de plus que l'an dernier !

Il n'est pas acceptable de réduire la contribution de ces entreprises alors même qu'elles sont responsables d'un système qui fait payer deux fois les pouvoirs publics : au stade de la recherche, puis par le prix trop élevé du médicament. Face à ce racket de la Sécurité sociale, la réponse du Gouvernement est l'abaissement des montants rétrocédés au titre de la clause de sauvegarde. Nous proposons la logique strictement inverse en prévoyant qu'à minima, le montant M au delà duquel se déclenche la clause de sauvegarde soit modulé et diminué en fonction du montant des dividendes versés. Car pendant que quelques laboratoires se gavent, les établissements publics de santé sont pris à la gorge par l'inflation galopante.